

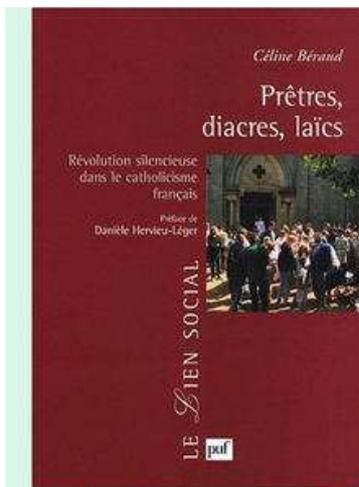
CHANGEMENT DANS L'ÉGLISE EN FRANCE

Tous les experts en sociologie religieuse estiment comme très « intéressant » le livre de Céline Béraud paru au PUF en octobre 2007.

Le titre et le sous-titre disent l'essentiel du propos : *Prêtres, diacres, laïcs, Révolution silencieuse dans le catholicisme français.*

L'extrait qui suit est tiré de l'introduction de l'ouvrage ; à notre sens, ces pages délimitent le sujet.

Céline Béraud, née en 1974, est Docteur en sociologie (École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2004 : *Nouvelles formes de division du travail religieux dans le catholicisme français. Entre idéal sacerdotal, processus de professionnalisation et accomplissement de soi*, sous la direction de Danièle Hervieu-Léger), Agrégée de Sciences Sociales, Ancienne élève de l'École Normale Supérieure de Cachan, Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris.



... Ce qui nous intéresse ici c'est la question de la capacité d'adaptation, sous contraintes, de l'institution catholique à la pénurie sacerdotale. Comment le système tient-il malgré tout, avec un corps de prêtres en voie d'extinction et de nouveaux personnels jouissant non seulement d'une moindre légitimité, mais étant également régulièrement confrontés à la « licence » et au « mandat »¹ des premiers en ce qui concerne les biens symboliques qu'ils peuvent délivrer ? Il s'agit de mettre en évidence les procédures d'ajustement à l'œuvre et de s'interroger sur leurs limites. Bien plus subversives qu'il n'y paraît de prime abord, celles-ci nourrissent d'invisibles mais souvent importantes contradictions. On s'interrogera donc également sur les effets de ces nouvelles formes de division du travail religieux. Assiste-t-on à une redistribution des tâches sans que la centralité du prêtre soit affectée ? Va-t-on, au contraire, vers une remise en cause de sa place privilégiée et de son autorité ?

Le discours officiel de l'Église semble souvent se réduire à l'attente de jours meilleurs, ainsi qu'en un appel à la prière en faveur d'un regain des vocations sacerdotales. Aucune réforme institutionnelle d'envergure ne se profile : la théologie des ministères² et l'ecclésiologie restent officiellement inchangées, la normativité canonique est régulièrement rappelée dans des documents romains qui donnent à voir un retour à une conception très classique des ministères. Cette question, étroitement liée à celles de l'exercice de l'autorité dans l'Église catholique et du mode de reconnaissance de ses agents professionnels légitimes, est particulièrement sensible. Elle se trouve en effet au cœur même du système religieux et de son institutionnalité. Si ce point crucial et sacré de l'ecclésiologie catholique se trouve fragilisé, c'est à l'ensemble de l'édifice qu'il est porté atteinte. Dès lors, on peut comprendre la grande prudence des autorités romaines, prônant très largement le statu quo en la matière. La période des grands bouleversements, introduits ou accompagnés par le concile Vatican II, semble en effet révolue. L'aspiration à la nouveauté est mise en sourdine. L'impression dominante est au contraire celle d'une étonnante fixité. Plus l'innovation paraît inéluctable, plus le discours de la hiérarchie s'arc-boute sur des modèles du passé aux accents parfois néo-tridentins. Si le changement social « par le haut » paraît aujourd'hui difficile, il ne faut pas pour autant se laisser piéger par la fausse image d'atonie que l'institution catholique peut donner d'elle-même et au contraire saisir les recompositions qui émergent « en bas ». De fait, l'approche développée nécessite de fréquents changements d'échelle, tant le catholicisme s'organise autour de différents niveaux de pouvoir allant des instances dirigeantes aux structures locales (Rome, la Conférence des évêques de France, le diocèse, la communauté locale), niveaux étroitement articulés mais qui jouissent d'une plus grande autonomie relative que ne le donne à croire l'impression de centralité romaine renforcée, au cours des dernières années, notamment par le charisme individuel très médiatique de Jean-Paul II³.

Sur le terrain ecclésial, un certain pragmatisme l'emporte : « Comme un plombier, l'évêque fait tout ce qu'il peut pour réparer les fuites »⁴, affirme avec humour un prêtre du diocèse de l'Aisne, curé d'un ensemble paroissial regroupant 71 clochers, soit 20 000 habitants.

Ainsi, depuis une quinzaine d'années environ, la plupart des diocèses se sont lancés dans des réformes de structure « discrètes »⁵, dont les regroupements de paroisses constituent l'axe principal. « Cache-misère ? Replâtrage ? »⁶ : on peut s'interroger. Continuant à pratiquer une division des statuts fortement séparatrice entre prêtres, diacres et personnel laïc de renfort, tout en refusant de considérer qu'elles recourent à des solutions de remplacement, les autorités catholiques multiplient les positions intermédiaires, voire les dérogations arrangeantes. Les permanents d'un genre nouveau, que sont les diacres et les laïcs chargés de mission, expérimentent, bricolent⁷ parfois, en parfaite connivence avec l'autorité cléricale, celle de leur curé, voire de leur évêque. Entre adaptation et innovation, des phénomènes d'apprentissage sont à l'œuvre. On se trouve ici face à un cas très largement dénié de réorganisation du travail. Cela m'a conduit à développer une sociologie du flou des fonctions, des rôles et des appellations, ainsi qu'à porter une attention particulière aux marges. Femmes peu visibles dans la liturgie mais au rôle désormais indispensable, diacres aux modalités d'intervention à géométrie variable entre l'autel et le monde, jeunes prêtres à l'allure néo-tridentine mais à l'engagement pleinement moderne : les redéfinitions ont lieu aux frontières. On a ainsi affaire à une sorte de révolution silencieuse. Très largement conduite « à l'aveugle », elle n'en produit pas moins des effets sociaux que l'institution est loin de maîtriser : « Ce sont les faits qui imposent de plus en plus une évolution que la doctrine est encore incapable de penser. »⁸

Aucun mouvement contestataire retentissant n'a été récemment enregistré : l'Église de France n'est plus l'enfant terrible du catholicisme qu'elle a pu être dans les décennies 1950-1970. Le recours au conflit semble s'y être tari. À la fin des années 1960, celui-ci, transposé de la société civile dans l'Église, s'y trouvait valorisé. Certains, inspirés tout autant par les Évangiles que par Marx et convaincus que, si « la religion aliène, la foi libère »⁹ étaient même prêts à y faire la révolution. Ainsi les membres d'« Échanges et dialogue » proclamaient : « La révolution de l'Église est du même ordre que d'autres révolutions qui sont à l'œuvre aujourd'hui dans chacun des secteurs de la société globale. »¹⁰

L'un de mes plus grands étonnements, au cours du travail de terrain mené principalement entre 2000 et 2004, a été de constater l'extrême timidité des revendications portées par les clercs comme par les laïcs, et la marginalisation interne du conflit. Certes, la situation catholique peut paraître peu originale par rapport aux évolutions du reste de la société française : depuis la fin des années 1970, les formes classiques de mobilisation collective connaissent un certain déclin. Pour autant, une telle atonie de la contestation n'en demeure pas moins mystérieuse dans le catholicisme français, un grand nombre des revendications portées par les militants trente ans auparavant n'ayant pas été satisfaites et semblant, moins que jamais, sur le point de l'être. Comment expliquer le comportement très largement attesté des permanents laïcs, en majorité des femmes, à qui l'Église n'offre ni statut canonique ni statut professionnel véritables ? L'ecclésiologie inchangée ne donne pas lieu à l'émergence ou à la cristallisation de rapports de force entre certaines catégories de personnel ecclésial en quête d'une meilleure reconnaissance statutaire et leur institution, ni à une compétition ouverte entre catégories de permanents pour se saisir du pouvoir clérical. On observe, au contraire, des configurations sociales assez molles. En effet, négociations et ajustements donnent très souvent l'impression de se faire sans visée stratégique. L'affaiblissement de la contestation, le flou qui entoure la réception sociale des permanents d'un genre nouveau, mais également la logique d'accomplissement personnel qui est le moteur de l'engagement de ces derniers, contribuent à maintenir l'ensemble dans une sorte d'équilibre instable. Les mutations en cours, d'allure peu spectaculaire, ont donc également un air de révolution tranquille, du moins elles l'ont eu jusqu'à présent.

D'un point de vue sociologique, on se trouve parfois démuné pour rendre compte de ces micro-changements. Ce manque d'outils conceptuels se retrouve dans l'étude d'autres institutions au sein desquelles émergent aujourd'hui des recompositions caractérisées par l'éclatement de l'expérience des acteurs et l'importance du niveau parfois le plus local¹¹.

NOTES

1 - Voir Everett C. Hughes, *Des erreurs dans le travail*, dans *Le regard sociologique* (art. original de 1951), p. 99 : « Un métier existe lorsqu'un groupe de gens s'est fait reconnaître la *licence* exclusive d'exercer certaines activités [...]. Ceux qui disposent de cette licence, s'ils ont le sens de la solidarité et de leur position, revendiqueront un *mandat* pour définir les comportements que devraient adopter les autres personnes à l'égard de tout ce qui touche à leur travail. »

2 - Par commodité est ici employé le terme « ministères » qui appartient au vocabulaire d'Église et détient de fait une importante force d'imposition symbolique. On lui préférera le plus souvent celui, plus neutre, de « permanents » qui permet d'échapper à de lourdes controverses théologiques et de désigner tout à la fois les clercs et les laïcs chargés de mission. On rejoint ici Jean-Paul Willaime lorsqu'il écrit: « [...] qu'est-ce que la question des ministères, du point de vue de la sociologie, si ce n'est la question du pouvoir, celui de l'institution comme celui de ses agents ? » Voir *La précarité protestante. Sociologie du protestantisme contemporain*, Genève, Labor et Fides, 1992, p. 16.

3 - La systématisation par Jean-Paul II des déplacements à l'étranger, avec en moyenne quatre voyages par an, y a indéniablement contribué. Voir Jean-Pierre Moisset, *Histoire du catholicisme*, Paris, Flammarion, 2006, p. 484.

4 - *Pèlerin*, 29 juin 2006

5 - Denis Pelletier *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris, La Découverte, « Repères », 1997, p. 105.

6 - Henri Tincq, *Dieu en France, mort et résurrection du catholicisme* Paris, Calmann-Lévy, 2003.

7 - Le terme « bricolage » est ici utilisé dans le sens qu'en donne Lévi-Strauss comme « structurant une réalité nouvelle à l'aide d'anciennes institutions déstructurées ». Voir Roger Bastide, *Sociologie des mutations religieuses*, dans Georges Balandier (dir.), *Sociologie des mutations*, Paris, Anthropos 1970, p. 159.

8 - Bruno Duriez, *Clercs, nouveaux clercs et laïcs. Fonctions statuts et autorité dans l'Église catholique en France*, dans Martine Cohen, Jean Joncheray, Pierre-Jean Luizard (dir.), *Les transformations de l'autorité religieuse*, p. 110.

9 - Denis Pelletier, *La crise catholique. Religion, société, politique*, Paris, Payot, 2001, p. 117.

10 - Pierre Baligand, Pierre Cantier, Robert Davezies, Jean Lajonchère, Jean-Marie Trillard, *Échanges et dialogue ou la mort du clerc*, Paris, L'Harnattan, 1975, p. 6.

11 - François Dubet, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002